



CPE et Vie scolaire

1- Conseillers Principaux d'Éducation : à la croisée de l'éducatif et du pédagogique

La vie scolaire, un espace d'épanouissement pour les élèves

Tout en s'inscrivant dans l'organisation globale de l'établissement, les CPE y déploient leur action éducative du collectif à l'individuel, sur des temps libérés de la contrainte de la classe. A l'initiative d'animations socio-éducatives, d'activités périscolaires, Ils favorisent l'engagement et l'accès à la citoyenneté, l'appropriation des règles de vie collective si nécessaire à la sérénité du climat scolaire... L'aménagement et l'organisation du temps scolaire sont parties prenantes de cette action éducative.

Le CPE acteur du travail en équipes, pour une approche globale de l'élève

La spécificité d'un « accompagnement » par des tiers éducatifs (CPE, CO-Psy) permet des regards croisés sur l'élève et la construction de son projet de formation en lien avec sa famille. Les complémentarités des différents personnels permettent de trouver des réponses aux difficultés sociales, familiales et psychologiques et à leurs conséquences sur les apprentissages. Les CPE participent de la cohérence éducative au sein des équipes pluri-professionnelles ainsi qu'au niveau du cadre de vie collective, ses règles, ses instances de participation et de régulation (CVL, conseil des délégués...). Leur positionnement est singulier et transversal, il s'exerce en lien notamment avec les professeurs principaux : entretiens avec les familles, approches concertées des difficultés, comme avec les conseillers d'orientation psychologues et les personnels médico-sociaux.

CPE : un personnel non enseignant spécifique dans l'équipe pédagogique

C'est bien souvent sur la durée de leurs scolarités que les CPE acquièrent une connaissance des élèves, de leurs comportements dans et hors de la classe. Le suivi individuel et l'écoute permettent une approche globale du jeune et la construction d'un lien pérenne avec sa famille. Ce savoir-faire des CPE participe pleinement de l'intégration et de la réussite scolaire. Il s'exprime aussi dans l'amélioration des liaisons inter-cycles (CM2/6è, 3è/Seconde), par la qualité de l'accueil des familles et des échanges entre pairs, et dans l'instauration d'un climat favorable aux apprentissages et à l'épanouissement... De même à l'internat, leur intervention relève à la fois de l'éducatif (socialisation) et du pédagogique (aide au travail, réussite scolaire). Participant à l'évaluation, sans noter directement, ils sont impliqués dans le suivi scolaire tout en n'étant pas dans une relation pédagogique assimilable à celle des enseignants. Le respect des règles, le rôle éducatif des sanctions sont aussi une part de leur action sans en être l'exclusivité.

La lutte contre l'absentéisme scolaire et la prévention du décrochage

Questions au cœur de leur expertise professionnelle en lien avec les problématiques complexes de l'adolescence, elles requièrent une connaissance du contexte socio-familial, l'analyse et l'élaboration de propositions pour prévenir et résoudre la difficulté, avec les autres partenaires, cela nécessite des capacités d'écoute et de dialogue pour renouer avec des publics en résistance scolaire. C'est un des rôles clefs des CPE, qui fait appel à une professionnalité là encore spécifique.

Cette diversité d'activités a pour cœur l'éducation, elle nécessite du temps et un nombre raisonnable d'élèves afin que le suivi individuel et collectif et le travail en équipe soient réalisables, comme celui lié au fonctionnement de la vie scolaire. Ces conditions sont loin d'être remplies dans trop d'établissements.

2- L'amélioration de la vie scolaire appelle des réponses urgentes

La dégradation de la vie scolaire des élèves

Depuis 2002, une dégradation de l'accueil et de la vie scolaire des élèves s'est amorcée : l'animation socio-éducatif, l'accompagnement scolaire sont trop souvent délaissés par des équipes centrées, faute de moyens suffisants, sur la surveillance et la sécurité (perte sèche de 17 000 personnels). Parallèlement, la politique d'affichage concernant les internats s'est focalisée sur quelques établissements phares dits « d'excellence » délaissant les internats classiques pourtant porteurs d'innovations pédagogiques et éducatives et facteurs de réussite.

L'accompagnement des élèves fragilisés

Notre système éducatif affronte des difficultés majeures : reproduction des inégalités sociales, affaiblissement du rôle d'intégration et de socialisation de l'école. Il est nécessaire de redonner aux professionnels que sont les CPE toute leur dimension éducative. La demande en ce sens des élèves et de leur famille est forte, les CPE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés.

Face à des problèmes récurrents comme l'absentéisme, la prévention du décrochage, la violence, il faut rompre avec les mesures inefficaces et contraires à nos valeurs éducatives (suspension des allocations familiales, présence policière, Etablissements de Réinsertion scolaire, note de vie scolaire, préfets des études...).

L'imposition aux enseignants, sans aide ni formation, d'une polyvalence d'interventions en direction des élèves et des familles (accompagnement personnalisé, tutorat, entretiens d'orientation) nie la professionnalité des autres personnels (CPE, CO-Psy). Cette improvisation doit cesser et la qualification de chacun reconnue. Les problématiques des élèves, en particulier les plus en difficulté, relèvent d'approches spécifiques et complémentaires.

Alors qu'ont été imposés des dispositifs méritocratiques incarnés par les internats d'excellence, le désengagement de l'État s'est traduit par l'insuffisance globale de l'offre de places en internat. L'État a également déserté le champ du périscolaire, parfois réinvesti par les collectivités territoriales de rattachement. Ce champ d'intervention, tout comme celui de l'aide aux devoirs, ne saurait être abandonné par l'institution faute de moyen et de volonté politique. Là encore des partenariats doivent être envisagés et l'initiative des CPE dans ces domaines doit être confortée.

Des métiers du second degré de moins en moins reconnus

Malgré le contexte de restrictions budgétaires, le périmètre d'intervention des CPE s'est considérablement élargi (accompagnement éducatif, école ouverte, parcours individualisé,...) tandis que la lutte contre l'insécurité, l'échec scolaire, l'absentéisme n'ont pas été l'occasion du développement qualitatif et quantitatif dont les élèves et leurs familles auraient eu besoin. L'apparition et la multiplication de contrats précaires pour assumer des missions éducatives complexes n'ont pas rattrapé la perte des moyens d'éducation et de surveillance, elle a généré au contraire des difficultés dont un turn over important, rendant difficile l'implication et la conduite de projets à moyen et long termes.

Les conditions de travail des CPE se sont considérablement durcies (cf. enquête Carrefour Santé Social), l'ARTT reste une source de conflit, de même que l'évaluation, la formation initiale et continue est réduite à peu de chagrin et les possibilités d'évolution de carrière et de rémunération sont quasi inexistantes.

Glissement des CPE vers l'équipe de pilotage : un non-sens pour nos élèves

L'autonomie accrue des établissements et la notion d'équipe de pilotage renforcée ont placé le CPE en « expert-conseil », en appui fonctionnel du chef d'établissement. Conseiller technique en matière de politique éducative, ses tâches sont de plus en plus décentrées de ses missions éducatives fondatrices. Si le volet éducatif du projet d'établissement doit être valorisé et mérite l'implication de tous, le suivi éducatif de l'élève ou des groupes ne peut être délégué et relève de l'intervention de personnels qualifiés : c'est le cœur du métier de CPE, au service de la réussite de tous les élèves.

Une urgence : recruter en nombre des CPE !

Depuis 2008, près de 700 emplois de CPE (5,6 % du corps !) ont été supprimés alors que plus de 400 collègues n'en sont pas encore dotés, que le rôle intégrateur et pédagogique de l'internat est partout souligné et que le climat des établissements doit être amélioré. Rompre avec ces régressions nécessite de s'engager dans une alternative éducative ambitieuse qui passerait par un plan d'urgence de recrutement qui aille au-delà des 100 emplois décidés pour cette rentrée. Les concours de CPE restent attractifs : plus de 1800 candidats pour 320 postes. Ne plus laisser un seul collègue sans CPE et limiter le nombre d'élèves en charge (250 élèves) doit être l'objectif pour dépasser « l'impossible » vécu dans trop d'établissements.

3- Nos propositions

- Recruter dans le cadre d'un plan pluriannuel pour aboutir à terme à 1 CPE pour 250 élèves, seul moyen d'assurer un suivi de qualité par des professionnels qualifiés.
- Développer la concertation et le travail en équipes pluri-professionnelles en l'institutionnalisant et en l'incluant au temps de travail.
- Renforcer les équipes de vie scolaire grâce à un statut d'étudiant surveillants stabilisé qui leur donnera toute leur place dans la mise en œuvre de l'aide au travail personnel des élèves, de l'accompagnement des parcours scolaires, et de l'aménagement du temps scolaire et périscolaire.
- Engager une concertation sur une circulaire nationale d'application de l'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail.
- Ouvrir des discussions sur l'évaluation après un moratoire sur le protocole d'inspection des CPE.
- Augmenter et aligner le ratio d'accès à la Hors Classe et les heures à taux spécifique sur ceux des enseignants.
- Dans l'attente des créations de postes, reconnaître la charge de travail et attribuer une NBI pour un effectif d'élèves supérieur à 250.
- Créer une inspection spécifique d'éducation.
- Donner des perspectives de carrière par la création d'une agrégation d'éducation ou son équivalent.
- Comme pour les enseignants, améliorer la formation des stagiaires par un cahier des charges national et une entrée progressive dans le métier.
- Récrire les textes relatifs aux mesures disciplinaires et à l'absentéisme après les concertations nécessaires.